



Reprise compétitions régionales et départementales
« Mise en place protocole COVID 19 »
Samedi 29 Août 2020
Relevé de conclusions

Présents : Régis Lebigot, Éric Stablo, Yvan Jourdan, Jacqueline Le Quéré

Suite à la publication le 27 août 2020 par la Ligue de Bretagne du protocole de reprise des épreuves en Ligue et District (hors futsal), diverses mesures vont être mises en place au sein du Stade Saint Aubinais.

Ce protocole a fait l'objet d'une fiche de synthèse en date du 27 août (mise à jour le 4 septembre). Elle sera affichée dans l'enceinte des stades et fera l'objet d'un envoi auprès de tous les licenciés (→ Jacqueline).

Thèmes	Suites	Suites à donner
Capacité des stades	Le décret du 28 août autorise la présence de spectateurs debout autour des terrains, sous réserve du respect des mesures suivantes : port du masque dans l'enceinte sportive, gestion des flux entrées/sorties (pas de croisement) et respect de la distanciation physique (1m entre chaque personne)	
Désignation de référents COVID	2 personnes sont désignées : <ul style="list-style-type: none">• Jacqueline LE QUERE• Régis LEBIGOT	
Gestes barrières	Les différents gestes barrières en vigueur (port du masque, respect de la distanciation physique, sens de circulation) feront l'objet d'affichage et de fléchage dans l'enceinte des 2 stades, dans les vestiaires, ... Pour ce qui concerne le local (lieu de vie), un affichage sera également réalisé et la capacité sera revue de manière à respecter la distanciation et éviter le stationnement debout des personnes, tout en permettant des places assises dans la limite de 20 personnes (capacité calculée au vu de la surface du local).	Les services de la Mairie sont en charge de la mise en place de ce dispositif

Mesures d'hygiène	Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition des joueurs, des officiels, du public et des bénévoles à l'entrée et à la sortie des stades, dans les vestiaires, dans le local arbitre, ainsi qu'à la buvette et au sein du local Des solutions désinfectantes seront également mises à disposition pour assurer le nettoyage des différentes surfaces régulièrement touchées.	
Accueil du public	Une personne sera présente à l'entrée et à la sortie des stades pour vérifier, entre autres, le respect du port du masque pour les spectateurs à partir de 11 ans.	☞ L'accès sera refusé en l'absence de masque ou en cas de refus d'en porter un
Restauration pour les joueurs	Les produits partagés ne sont pas permis. Ne plus distribuer de bouteilles d'eau communes pour la durée des rencontres. Prévoir des sandwichs emballés.	Il est préconisé que chaque joueur ait sa bouteille d'eau individuelle
Buvette	Les boissons individuelles sont préconisées. Le service au verre est donc autorisé.	